

BLAINVILLOIS



Septembre 2015

ACTUALITÉS

Le Blainvillois a fait peau neuve. Découvrez maintenant sa nouvelle version. Bonne lecture.

TRAVAUX

La construction de la nouvelle salle polyvalente du Rampeux a commencé en février dernier. Ces travaux, d'une durée de 8 mois, auraient dû se finaliser pour cette rentrée 2015. Or, en juin dernier, nous apprenions que l'entreprise titulaire du lot menuiseries



intérieures était placée en redressement et fin juillet en liquidation. Nous regrettons bien évidemment la fermeture de cette entreprise. Il a donc fallu interrompre les travaux à compter de fin juillet ; les entreprises intervenantes ne pouvant plus avancer sans la pose des blocs portes. Un nouveau marché a été notifié avec une autre entreprise. La commande et la fabrication des matériaux nécessaires seront réalisées dès la reprise d'activité du fournisseur (délai de commande 6 à 7 semaines). Les travaux intérieurs reprendront donc début octobre pour une durée maximale de trois mois ; soit une fin de travaux espérée pour la deuxième quinzaine de décembre. Le projet doit ensuite se poursuivre par la rénovation des locaux du périscolaire

Macaron et de la maison des associations. Lors du conseil municipal du 1^{er} juillet, nous avons annoncé que ce chantier de rénovation devait être reporté d'un an du fait du retard pris par la construction de la salle polyvalente et aussi car le projet proposé par le maître d'oeuvre dépassait d'environ 200 000 € l'enveloppe allouée.

LA FIN DES GÉANTS

Ils étaient présents dans la vie des Blainvillois depuis de nombreuses années. Leur disparition a ému quelques habitants.



Les dimensions respectables des peupliers du stade annexe semblaient les préserver de toutes les attaques. Le gui en a disposé autrement, fragilisant les géants. La sécurité du public fréquentant ce lieu de loisirs à l'ombre de ces arbres était ainsi compromise.

Une branche massive est tombée au sol à proximité des installations d'agrément au début du mois de juillet. Ce fait précipita l'action municipale et imposa d'interdire l'accès du site au public.

Une entreprise spécialisée, équipée de moyens techniques appropriés, fut sollicitée et est intervenue pour abattre ces arbres. Cette action de sécurisation efficacement réalisée, l'accès libre de cet espace ludique a été rendu aux citoyens.



Dans l'avenir, nous projetons de réimplanter de nouveaux arbres pour agrémenter ce lieu ludique de convivialité.

Le choix des essences de ces végétaux reste à déterminer.

RÉVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ÉLECTORALES

Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1er décembre. Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1er mars 2016. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés. S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

INFOS PRATIQUES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence en Mairie le lundi 7 septembre à partir de 14h30.

Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

TICKETS JEUNES

Études - année scolaire 2015-2016

Ils s'adressent aux jeunes blainvillois nés entre le 1er/01/1991 et le 31/12/1999 qui poursuivent des études universitaires ou qui se trouvent en formation professionnelle non rémunérée (les scolarités de type : BAC Pro, BEP, CAP, etc... n'ouvrent pas droit à l'aide). D'un montant de 75 euros par an renouvelable sur 3 ans maximum, cette aide permet d'alléger les charges liées à la formation.

Sports loisirs culture

Pour les jeunes de 6 à 18 ans (nés entre le 1er /01/1997 au 31 /12/2009).

Planche de 42 euros à utiliser dans toutes les associations et clubs de Blainville-surl'Eau et Damelevières pour alléger les frais d'inscriptions.

Les demandes de tickets jeunes sont téléchargeables sur blainvillesurleau.fr ou disponibles à l'accueil de la Mairie.

Renseignements au CCAS les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h ou le mercredi de 9h à 12h - 03 83 75 50 32.

FERMETURE DU CCAS

Du 28 septembre au 6 octobre inclus. Des permanences d'accueil auront lieu les mardis, mercredis et jeudis matin de 9h à 12h.

LAEP - LUDOTHÈQUE

Reprise des activités à partir du 21 septembre.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 22 septembre à 20h30.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Prochain Conseil communautaire le jeudi 24 septembre - 20h30 salle des Mariages à Blainville-sur-l'Eau.

BIENVENUE

• à Anne DEVAUX, nouvelle gérante du magasin Nature Plus Animaux, 1 ter rue de la Justice.

Téléphone: 03 83 42 86 97

Courriel: contact@natureplusanimaux.fr

• au Docteur Patrice HOUSSA, qui s'associe au Docteur Denis ANTOINE à la clinique vétérinaire de l'arche, 1 rue de la Justice.

Téléphone: 03 83 73 16 91.

INFOS MUNICIPALES

CÉRÉMONIES

Dimanche 13 septembre

71ème anniversaire de la Libération de nos deux Villes et le 73ème anniversaire de la création du Groupe Lorraine 42

• 10h30 Service religieux en l'Église de Damelevières.

Dépôts de gerbes :

- 11h20 Monument aux Morts de Damelevières avec la participation de la fanfare Les
- 11h35 Monument aux Morts de Blainville-sur-l'Eau avec la participation de la fanfare Les Libellules.
- 11h45 Stèle Rond Point de la Tuilerie.
- 12h00 Vin d'honneur offert par les deux municipalités, Maison des Fêtes et de la Culture - Blainville-sur-l'Eau.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 1ER JUILLET 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015 à la majorité (6 voix contre).

1. Décision modificative n°2

Dans le cadre du budget primitif 2015, 15 000 € ont été prévus pour réaliser des travaux de réfection de sol à l'école maternelle Jean Jaurès. Coûts : 5 000 € en régie ou 10 000 € par une entreprise. L'ensemble de l'opération se fera donc en régie. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2. Gratification minimale d'un stagiaire

Afin de valoriser le travail effectué par les stagiaires, Monsieur le Maire propose de passer le montant minimum de 15 % à 25 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3. Bilan de la concertation relative à la transformation du POS en PLU

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de la poursuite de la procédure de révision du POS transformé en PLU de la Commune. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

4. Arrêt du projet de POS transformé en PLU

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (6 voix contre).

5. Promesse de vente Terre et Aménagement

Afin de finaliser la vente, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tous actes et pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des votants (6 abstentions).

6. Vente zone du Douaire Saint Aignan

Les membres du conseil municipal sont amenés à délibérer sur la vente des terrains de la zone du Douaire Saint Aignan. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour être autorisé à signer tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces ventes. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Modification du règlement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement des ACM de la Commune afin d'apporter plus de souplesse sur les modalités d'inscriptions. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (6 voix contre).

8. Validation du règlement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement du Conseil Municipal des Jeunes et ainsi d'en valider la création. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

INFOS DIVERSES

AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE BLAINVILLE

Conformément à notre engagement porté au Blainvillois de mars 2015, nous vous informons de l'évolution du projet de l'aménagement des bords de Meurthe et de l'espace de l'Entre Deux Eaux.

Le groupe de travail initialement constitué de bénévoles s'est transformé en association lors de l'Assemblée Générale Constitutive du mardi 16 juin 2015.

Cette évolution trouve sa justification dans les trois principales motivations qui suivent :

- La première est que bien qu'initié par le conseil municipal actuel, la volonté des membres de l'association nouvellement créée est d'assurer la pérennité du projet hors de tous contextes électoraux locaux futurs.
- La seconde est de disposer d'une légitimité à solliciter les pouvoirs publics et à ester en justice. La personnalité juridique induite par le statut associatif nous assure ainsi notre pertinence à agir.
- La dernière est de protéger les membres de l'association dans les actions qu'ils mènent au nom de ce projet environnemental blainvillois.

Enfin, nous conclurons cet article en manifestant notre satisfaction de voir les publics, qu'ils soient blainvillois ou non, investir les bords de Meurthe rendus accessibles par notre engagement citoyen et nous vous invitons à nous rencontrer sur notre stand lors de la journée des associations du 5 septembre 2015.

RAPPEL CITOYEN

APPEL AU RESPECT DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES À BLAINVILLE SUR L'EAU.

Notre ville est confrontée, en certaines de ses rues, au stationnement anarchique des véhicules.

Cette situation porte préjudice à la sécurité des piétons et à l'agrément de la cité.

Certains conducteurs revendiquent à pouvoir stationner au plus près de leurs lieux de destinations que ce soient leurs domiciles, les commerces ou les différents services disponibles sur la commune et ce, **au mépris de la législation et des autres usagers de l'espace public.**

En effet, nous avons constaté à maintes reprises que des véhicules stationnent hors des places matérialisées libres et investissent les trottoirs imposant aux piétons de marcher sur les voies de circulation.

Les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) agissent pour réduire ce problème prégnant et récurrent de sécurité publique. **Cette action sera renforcée.**

Enfin, nous vous informons que nous engageons une révision du plan de circulation et de stationnement de la ville pour favoriser l'usage adéquat, respectueux et partagé du domaine public.

CHATS ERRANTS...

Vous avez peut-être vu dans votre quartier un ou plusieurs chats errants...

Vous aimeriez les aider au moins en les nourrissant.

Mais ATTENTION, votre générosité pourrait avoir l'effet inverse et se retourner contre vous.

Les lieux vont vite devenir un eldorado pour eux et d'autres chats errants ou abandonnés. En 2 à 3 ans, vous serez débordé par le nombre.

Sachez qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique.

Signalez la présence de ces chats errants auprès des associations de protection des animaux.

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Madame, Monsieur,

Après une période estivale qui, nous l'espérons, aura permis à chacun de se ressourcer, de profiter d'un temps exceptionnellement bien ensoleillé, voilà que se profile la rentrée scolaire, la reprise d'activités associatives, culturelles, sportives et de convivialité.

Mais cette rentrée scolaire de septembre est-elle à l'image de ce que l'on pourrait attendre dans une commune de gauche quand on sait quel sera l'impact sur le budget des familles

- des augmentations des tarifs des accueils de loisirs ?
- de la participation financière des parents aux TAP (temps d'activités périscolaires)- c'est bien une première dans le département ?

Par ailleurs, le nouveau règlement de fonctionnement des structures d'accueil pour les enfants, même s'il semble donner plus de souplesse dans la gestion des plannings d'inscription, il instaure la mise en place d'une pénalité de 50% en plus du cout de la journée s'il y a absence non prévenue dans les délais! « On punit les parents » disent les élus de la majorité. Pensez-vous cela très éducatif et pertinent?

Sur ces points comme sur l'urbanisme, quelle a été la concertation?

- le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme). Au dernier conseil municipal, la majorité vient de prendre un arrêté sur ce projet. En dehors des réunions que nous avions organisées lors du mandat précédent, avez-vous été concerté(e)s sur les modifications apportées ?
- le projet de construction de logements par ICF sur le site de la Blainvilloise, en connaissez –vous les vraies raisons ?
- les modifications du plan de circulation etc..

Sur tous ces thèmes, vous pouvez venir nous rencontrer et échanger, lors du forum des associations le **samedi 5 septembre de 14 à 18heures** à la Maison des Fêtes et de la Culture ou nous solliciter par le biais de notre courriel ou Facebook.

A bientôt et bonne lecture

Retrouvez les infos sur la rentrée des clubs sur la page Facebook Blainville-sur-l'Eau Animations.

CULTURE - LOISIRS

Samedi 5 septembre - Randonnée 13h30 - MFC.

Circuit le bois qui tousse (8 km - 2h). Organisée par le Club Vosgien.

Jeudi 10 septembre - Thé Dansant

14h30 - MFC. Organisé par Amitié-Partage. Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Samedi 12 septembre - Randonnée

Circuit : Les cascades du Tendon (18 km environ 5h de marche). Organisée par le Club Vosgien.

Plus d'infos : ccvm54.fr.

Dim 13 septembre - Concours de pétanque

14h00 - Terrain face au stade de Blainville. Organisé par Pétanque Loisirs Blainville.

Samedi 19 septembre - Randonnée

13h30 - MFC. Circuit des Roches à Bionville (11 km - 4h). Organisée par le Club Vosgien.

Jeudi 24 septembre - Thé dansant

14h30 - MFC. Organisé par Amitié-Partage. Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Samedi 26 septembre - Randonnée

13h30 - MFC. Circuit des Brandons (13 km - 3h30). Organisée par le Club Vosgien.

Dimanche 27 septembre

Auto journée

De 10h00 à 18h00. Organisée par l'ASA Nancy et le Comité des Fêtes de Damelevières. Accès gratuit.

Concours de pétanque

14h00 - Terrain face au stade de Blainville. Organisé par Pétanque Loisirs Blainville.

Dimanche 11 octobre - Loto

Organisé par le Comité des Fêtes de Damelevières. Animé par Bruno, ouverture des portes à 13h00 Salle des fêtes Damelevières.

Infos et réservations au 03 83 75 99 66.

CCAS

Mardi 8 septembre - Scrabble

Reprise des activités à 14h00 à la MFC.

Mer 9 septembre - Repas du temps libre 12h00 - MFC.

Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Ven 18 septembre - Atelier informatique

18h00 / 19h30 - 20h00 / 21h30 à la Médiathèque.

Renseignements et inscriptions au CCAS 03 83 75 50 32 ou auprès de Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09 avant le 14 septembre.

Mercredi 23 septembre Repas du temps libre

12h00 - MFC.

Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Jeudi 24 septembre Atelier art floral

20h00 - Salle du Rampeux.

Inscriptions auprès de Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09 jusqu'au 21 septembre. Tarifs : 17 € pour les Blainvillois et 20 € pour les extérieurs.

Vendredi 25 septembre - Cinéma

18h00. Cinéma Impérial Lunéville. Film proposé : Les profs 2. Départ de Blainville-sur-l'Eau à 17h15, (transport assuré si besoin). Inscriptions au CCAS 4,50€ la place.

ANIMATIONS MUNICIPALES

Samedi 5 septembre Journée des associations

14h00 / 18h00 - MFC.

Entrée libre.

De nombreuses associations seront présentes, démonstrations extérieures, réservez votre après-midi!

MÉDIATHÈQUE L'EAU VIVE

1er > 30 septembre

6ème grand concours de livres illustrés

sur le thème «Raconte ta 1ère rentrée scolaire». Concours gratuit et ouvert à tous. Règlement disponible à la médiathèque ou sur blainvillesurleau.fr.

Samedis 10 et 17 octobre

Ateliers Pop-Up « Un fantôme à la maison »

animés par Karine MAINCENT, auteure, illustratrice jeunesse. de 14h00 à 15h30 pour les 6/9 ans de 15h30 à 17h00 pour les 10/12 ans.
Animation gratuite, inscriptions à la médiathèque.

ÉCOLE MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (EMEA)

Vendredi 4 septembre - Inscriptions 18h00 - MFC 1er étage.

Pour tous renseignements: 06 44 29 96 91 - ecoledemusique@blainvillesurleau.fr.

COMITÉ DES FÊTES DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Dimanche 13 septembre Balade découverte du patrimoine blainvillois

Départ toutes les heures devant la Mairie. 1^{er} départ à 9h30, pause de 12h30 à 13h30, dernier départ 16h30.

Gratuit.

Renseignements au 06 95 88 08 67.

14 septembre > 2 octobre

Exposition photos "d'avant et d'aujourd'hui" salle des mariages - Mairie.

Exposition à découvrir aux horaires d'ouverture de la mairie.

Samedi 24 octobre - Soirée années 80

à partir de 21h00 MFC.

Renseignements au 06 95 88 08 67.

Samedi 31 octobre Goûter d'Halloween

à partir de 15h30 - MFC.

Entrée libre.

Pour les enfants de 3 à 14 ans.

Élection du plus beau costume avec récompense.

Renseignements au 06 95 88 08 67.